

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 3 novembre 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud)

NOR : TREA2029885S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre III ;

Vu la décision du 31 décembre 2019 modifiée portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud mentionnées dans la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à

M. Nicolas Dubois, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

M. Patrick Disset, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe.

Mme Frédérique Melous, attachée principale d'administration de l'Etat.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département

« gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée,
à :

Mme Karine Osty, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Sébastien Rolland, attaché principal d'administration de l'Etat.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets,
à :

M. Georges Breda, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Jeannine Vasseur, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « opérations aériennes » mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à M. Samy Medani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de délivrer, proroger, renouveler les titres aéronautiques et y apposer des qualifications, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « personnel navigant » de la division « opérations aériennes » mentionnées à l'article 4 de de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à :

M. Patrice Leboeuf, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Michel Tessarotto, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Christine Galtier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Sarah Rouillé, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « aviation générale » de la division « opérations aériennes » mentionnées à l'article 4 de de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à M. David Volckringer, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « transport aérien » de la division « opérations

aériennes », tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions mentionnées à l'article 4 de de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à :

Mme Elisabeth Bousquié, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat ;

M. Cédric Grondin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Evelyne Liabastres, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Pascal Tatin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Eric Valax, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 8

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à :

Mme Elisabeth Bousquié, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat.

Article 9

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 10

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée, à Mme Isabelle Romby, attachée principale d'administration de l'Etat.

Article 11

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud, à :

M. Jean-Christophe Barbieri, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Elisabeth Bousquié, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Karine Osty, attachée principale d'administration de l'Etat ;

Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Martine Roche, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Sébastien Rolland, attaché principal d'administration de l'Etat ;

Mme Isabelle Romby, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat.

Article 12

La décision du 3 juin 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

Article 13

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 3 novembre 2020.

P. CIPRIANI